



Documents nécessaires pour inscrire votre enfant à l'école maternelle et élémentaire

L'admission de votre enfant a été acceptée à l'école maternelle ou élémentaire avec l'INJS de Paris, vous devez obligatoirement procéder à son inscription.

Lieu : **Mairie du 5e arrondissement**
Bureau d'administration générale (escalier C - 3e étage)
21, place du Panthéon
75005 Paris

01 56 81 75 05 (Accueil mairie)
01 56 81 75 80 ou 81 (Service inscriptions scolaires)

Horaires : **du lundi au vendredi de 8h30 à 17h (jusqu'à 19h30 le jeudi)**

Pièces justificatives pour le dossier :

- le livret de famille ou une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant (autres situations)
- le carnet de santé de l'enfant comportant les vaccinations obligatoires (D.T polio) ou un certificat de contre-indication, ou à défaut, les certificats de vaccination
- une pièce établissant la qualité du responsable légal (pièce d'identité) et le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement)
- un justificatif de domicile (facture de gaz ou d'électricité de moins de trois mois ou échancier en cours, dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu, dernier avis d'imposition pour la taxe d'habitation et la redevance audiovisuelle)
- si l'enfant était déjà scolarisé, le certificat de radiation de l'école précédente indiquant la date d'effet de cette radiation

Une fois la fiche d'inscription délivrée, merci de la rapporter le plus rapidement possible au directeur de l'école où votre enfant sera scolarisé à la rentrée.